Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 074-247400682-20250408-2025_076-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-076

OBJET :
Choix du lieu pour la réunion du conseil communautaire du 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**24**
pour :.....**24**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :
- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Bellevaux de mettre à disposition sa salle polyvalente pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 13 mai 2025,

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 13 mai 2025 dans la salle polyvalente de Bellevaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** le déroulement de la séance du conseil communautaire du 13 mai 2025 dans la salle polyvalente de Bellevaux,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le : .....
Publié ou notifié
Le : .....

Publié le : 05/08/2025 12:24 (Europe/Paris)
Collectivité : CC du Haut-Chablais
https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37262